



Comité Technique Local DRFiP 35 12 juin 2014 Déclaration liminaire CGT

Ce comité technique se tient dans un contexte social et politique difficile pour les citoyens et les salariés. Les résultats des élections européennes traduisent l'échec de la politique menée en France et en Europe. L'abstentionnisme populaire massif a permis une percée sans précédent de l'extrême-droite. La CGT combat l'idéologie attachée aux partis héritiers du régime de Vichy, qui a écrit les pages les plus sombres de notre histoire. Avec notre confédération et dans une démarche unitaire, nous affirmons que c'est par la réponse aux revendications que l'on pourra redonner espoir et confiance aux citoyens.

Le contexte général est également marqué par de nombreux conflits sociaux. A ce titre, notre délégation apporte tout son soutien à la puissante grève des cheminots « contre la casse de la SNCF, Entreprise Publique de Service Public ! ». Comme à la Poste, au nom de la concurrence libre et non faussée, le monopole public est remis en cause et avec lui les statuts particuliers et le service public. Cette réforme s'inscrit dans la droite ligne de la politique gouvernementale d'austérité, de remise en cause de la Sécurité sociale et des services publics, au nom de la compétitivité, du pacte de responsabilité et du respect des contraintes budgétaires européennes.

Force est de constater que le gouvernement français n'en tire aucun enseignement. Il continue et amplifie sa politique de destruction des acquis sociaux en cédant à toutes les exigences du MEDEF au détriment des salariés, des privés d'emplois et des retraités. Il prépare de nouvelles saignées budgétaires pour les services publics, de nouvelles dérèglementations dans le secteur privé, favorisant la précarité, le chômage et les reculs sociaux...

Pour les fonctionnaires, et notamment ceux des finances publiques, les effets seront similaires : suppressions d'emplois, dégradations des conditions de travail et même baisse des salaires, insidieuse mais bien réelle.

Le 15 mai, la forte mobilisation dans la grève et les manifestations a démontré le profond mécontentement et la nécessité d'ouvrir des négociations sur les salaires, par l'augmentation immédiate et significative du point d'indice. Pour autant la ministre de la fonction publique évoque seulement des mesures pour les agents entre 1 et 1,3 SMIC sous forme d'une baisse de cotisations, formule qui ne répond pas à notre demande et qui fragilise encore la sécurité sociale.

En terme d'emplois, aucune réponse, au contraire. A la DGFIP, malgré les annonces du directeur d'appeler des lauréats de liste complémentaire des concours B et C, des centaines d'emplois de ces catégories demeureront vacants après le mouvement de mutation du 1^{er} septembre 2014 : jusqu'à 60 pour notre département ! Dans ces conditions, il deviendra encore plus difficile de faire face aux missions et les conditions de travail des agents ne pourront que se dégrader encore plus.

Cette situation amène la direction générale à ne pas respecter les droits des agents en termes de mutation. Malgré les vacances importantes constatées dans de multiples départements, dont le nôtre, de nombreux agents se voient refuser une mutation possible. C'est pourquoi, nous exigeons avec nos élus nationaux :

- que toute vacance soit pourvue dès l'instant que le poste est demandé par un agent,
- que toutes les listes complémentaires des concours C et B soient appelées.

En termes de rémunérations, les réponses apportées par le gouvernement et la direction générale ne peuvent pas nous satisfaire. Le point d'indice est gelé depuis le 1^{er} juillet 2010 et devrait le rester jusqu'à 2017. Les cotisations retraite augmentent régulièrement du fait de la réforme de 2010, pourtant largement rejetée par une majorité de salariés et de citoyens. Ainsi, les salaires nets des fonctionnaires sont désormais en recul.

La réforme indemnitaire menée à la DGFIP ne répond aucunement à ces problèmes. Elle ne fait que générer incompréhensions, injustices et mécontentements. Nous en voulons pour preuve les réactions provoquées par la note d'application de la prime d'accueil 2013. Comment peut-on justifier de telles disparités entre des agents qui accueillent les usagers sous de multiples formes dans des conditions toujours plus difficiles ? Pourquoi certains sont-ils exclus ? Pourquoi fait-on de telles disparités avec les primes de caisse ? Il en va de même pour la prime des plates-formes téléphoniques. Les dispositifs sont incompréhensibles et injustes, comme nous vous l'avons démontré à partir de témoignages précis, lors de notre rencontre du 3 juin (cf compte-rendu CGT de l'audience).

Des luttes ont été menées par les agents, avec la CGT, dans divers services, notamment à la DRFiP 35 dans les centres d'encaissement, le CGSR, les accueils, la TCA, pour la prise en compte de leurs contraintes. Les réponses de la direction générale sont insatisfaisantes pour les agents concernés et injustes pour les autres.

Pour la CGT, il faut entendre les revendications des personnels et reprendre les négociations nationales sur ce sujet. A défaut, le gouvernement et la DGFIP s'exposent à de nouveaux conflits sociaux, nationaux et locaux, y compris dans les services et postes d'Ille-et-Vilaine.

L'annonce faite le 6 juin par le directeur général du montant de la prime d'intéressement, 120€ au lieu de 150€, payée en août au lieu de mai, ne peut que renforcer la colère et le sentiment de mépris ressentis par les agents. En réduisant de 30€ le montant de cette prime annuelle pour tous les agents, la direction générale « finance » sa réforme indemnitaire qui ne bénéficie qu'à quelques-uns. La DGFIP met ainsi en place sa propre baisse des salaires pour ses propres fonctionnaires. Bien que ce mode de rémunération ne soit pas satisfaisant, nous exigeons que la prime d'intéressement soit versée intégralement et sans aucune restriction à tous les agents des finances publiques : 150€, sur la paie de juin 2014.

Une autre décision nous inquiète dans la période : le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 qui crée l'indemnité de fonction, de sujétion et expertise (IFSE), versée mensuellement, ainsi qu'un complément indemnitaire annuel versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir. La CGT dénonce les effets négatifs d'une telle prime qui par son caractère individualisé introduit de fait une rémunération au mérite.

Plus que tout, il faut que le point d'indice soit réévalué et qu'un rattrapage du retard accumulé, depuis 2010 et au-delà, soit opéré sans attendre, seules mesures permettant de répondre équitablement aux revendications salariales de l'ensemble des fonctionnaires.

Vous allez nous présenter le tableau de bord de la veille sociale (TBVS) dans ce comité technique local. Son examen, ainsi que celui du baromètre social, nous amènent à une autre analyse que la vôtre. Alors que la direction semble en tirer une certaine autosatisfaction, la CGT au contraire y voit une dérive inquiétante dans l'état des postes et services, ainsi que dans la vision qu'ont les agents de notre administration et de son évolution. Pour nous, tout démontre des conditions de travail dégradées et une perte de confiance des personnels envers la DGFIP et son "pilotage".

Les conditions de travail des agents et le service public ne sont pas que des chiffres.

Pour la CGT, des mesures d'urgence sont nécessaires qui passent par l'ouverture immédiate de négociations nationales sur l'indemnitaire, les emplois, les missions et les moyens.

Nous tenons enfin à évoquer dès notre déclaration liminaire la situation des salariés qui font le ménage dans nos locaux pour le compte de la société ONET. Récemment, leur direction a réduit considérablement leurs temps d'intervention pour accomplir les tâches inscrites au cahier des charges. Par exemple : retrait de deux salariés sur cinq à la Cité, un sur trois au Turgot, baisse du nombre d'heures hebdomadaires de la salariée de Vitré... Outre le fait qu'il paraît évident que le ménage de nos locaux ne peut pas être correctement fait ainsi, ce qui pose un grave problème d'hygiène, la CGT constate que les agents d'ONET vivent un recul terrible dans leurs conditions de travail.

Notre revendication n'a pas changé pour le ménage dans nos services : pour nous, il doit être fait par des salariés de notre administration, comme c'est le cas pour certains de nos locaux. Il faut donc recruter des agents Berkaniens, en nombre suffisant pour que le ménage soit fait dans de bonnes conditions de travail et d'hygiène, et avec des perspectives de titularisation.

Pour autant, tant que cette revendication n'est pas satisfaite et que nous sommes dépendants de contrats avec des sociétés privées, nous n'accepterons jamais que notre administration se rende complice par son silence de telles pratiques d'exploitation des salariés.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le directeur, d'intervenir directement et énergiquement auprès de la société ONET pour exiger qu'à minima le nombre d'heures et de salariés soit remis en place pour le nettoyage de nos locaux.